

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

SG n° 90/37

Objet

Commissions municipales et divers organismes : remplacement d'un Conseiller Municipal

DATE DE CONVOCATION
13 AVRIL 1990

DATE D'AFFICHAGE
13 AVRIL 1990

Nombre de conseillers
en exercice : 32
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

ABSTENTIONS : 2

UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

14 MAI 1990

APPLICATION LOI N° 82213
DU 2-3-1982

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DIX
le VINGT CINQ AVRIL à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. *onsieur* PHILIPPE MOST, Maire

Etaient présents : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, CANDAU, Mme LISION, MM. GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, ADJOINTS MM. ALCHER, ALONSO, BARON, M^{le} BARRAUD, DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. HUGENDBLER Par M. LE GUEUT
Mme FONTAN par M. le Colonel MONNARD

Absents : MM. BARRIERE
EXCUSE
ABSENT : M. LACOTTE - M. MOULINEAU

M. *onsieur* Jean-Luc ALCHER a été élu secrétaire.

Par arrêt rendu le 09 Mars 1990, le Conseil d'Etat a confirmé le jugement du Tribunal Administratif de POITIERS du 14 Juin 1989 par lequel l'élection de Monsieur Pierre RAULT en qualité de Conseiller Municipal a été annulée, et par lequel a été déclaré vacant le 33ème siège de Conseiller Municipal de ROYAN.

Il convient, aujourd'hui, de procéder au remplacement de Monsieur Pierre RAULT dans les divers organismes et commissions dont il était membre.

- Commission de l'Urbanisme et de l'Environnement

- Commission Sécurité et Circulation
Commission Permis de Construire
Commission Travaux et Equipements
Commission Bulletin Municipal
- Syndicat rural d'électrification
(membre titulaire)
Legs Sartiaux
Syndicat intercommunal de
démoustication
- Conseil Portuaire de ROYAN : suppléant
du 1er membre titulaire en tant que
concessionnaire du Port de ROYAN
- Comité de Jumelage : représentant du
Conseil Municipal choisi en son sein
- Commission de l'Environnement et de
l'Hygiène

Je vous propose de ne pas remplacer
Monsieur RAULT dans les Commissions
municipales et de diminuer, en
conséquence, le nombre des membres de
celles-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouf l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- de ne pas procéder au remplacement de
Monsieur RAULT au sein des Commissions
municipales et de porter, en conséquence,
le nombre des membres à :
- Commission de l'Urbanisme et de
l'Environnement : 9 membres
- Commission Sécurité et Circulation : 7
membres
- Commission Permis de Construire : 9
membres
- Commission Travaux et Equipements : 11
membres
- Commission Bulletin Municipal : 6
membres
- Legs Sartiaux : 13 membres

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

SG n° 90/37

Objet

Commissions municipales et divers organismes : remplacement d'un Conseiller Municipal

DATE DE CONVOCATION
13 AVRIL 1990

DATE D'AFFICHAGE
13 AVRIL 1990

Nombre de conseillers
en exercice : 32
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

ABSTENTIONS : 2

UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

14 MAI 1990

APPLICATION LOI N° 82213
DU 2-3-1982

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DIX
le VINGT CINQ AVRIL à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous
la présidence de M. *onsieur PHILIPPE MOST, Maire*

Etaient présents : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, CANDAU, Mme LISION,
MM. GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, ADJOINTS
MM. ALCHER, ALONSO, BARON, M^{le} BARRAUD, DUCHERON, MM. BENOIT,
BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI,
MONNARD, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT,
SABATHIER, TAP, Conseillers.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. HUGENDOBLER Par M. LE GUEUT
Mme FONTAN par M. le Colonel MONNARD

Absents : MM. BARRIERE
EXCUSE
ABSENT : M. LACOTTE - M. MOULINEAU

M. *onsieur Jean-Luc ALCHER* a été élu secrétaire.

Par arrêt rendu le 09 Mars 1990, le
Conseil d'Etat a confirmé le jugement du
Tribunal Administratif de POITIERS du 14
Juin 1989 par lequel l'élection de
Monsieur Pierre RAULT en qualité de
Conseiller Municipal a été annulée, et
par lequel a été déclaré vacant le 33ème
siège de Conseiller Municipal de ROYAN.

Il convient, aujourd'hui, de
procéder au remplacement de Monsieur
Pierre RAULT dans les divers organismes
et commissions dont il était membre.

- Commission de l'Urbanisme et de
l'Environnement

- Commission Sécurité et Circulation
Commission Permis de Construire
Commission Travaux et Equipements
Commission Bulletin Municipal
- Syndicat rural d'électrification
(membre titulaire)
Legs Sartiaux
Syndicat intercommunal de
démoustication
- Conseil Portuaire de ROYAN : suppléant
du 1er membre titulaire en tant que
concessionnaire du Port de ROYAN
- Comité de Jumelage : représentant du
Conseil Municipal choisi en son sein
- Commission de l'Environnement et de
l'Hygiène

Je vous propose de ne pas remplacer
Monsieur RAULT dans les Commissions
municipales et de diminuer, en
conséquence, le nombre des membres de
celles-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouf l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- de ne pas procéder au remplacement de
Monsieur RAULT au sein des Commissions
municipales et de porter, en conséquence,
le nombre des membres à :
- Commission de l'Urbanisme et de
l'Environnement : 9 membres
- Commission Sécurité et Circulation : 7
membres
- Commission Permis de Construire : 9
membres
- Commission Travaux et Equipements : 11
membres
- Commission Bulletin Municipal : 6
membres
- Legs Sartiaux : 13 membres

- Commission de l'Environnement et de l'Hygiène : 10 membres

- de désigner comme remplaçant de Monsieur RAULT :

- Syndicat rural d'électrification (membre titulaire) : M. MONNARD

- Syndicat Intercommunal de démoustication : M. DINDINAUD

- Conseil portuaire de ROYAN : suppléant au 1er membre titulaire en tant que concessionnaire du Port de ROYAN : M. GUEZENNEC

- Comité de Jumelage : représentant du Conseil Municipal choisi en son sein : M. MOULINEAU

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre MM. les
membres présents,
Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,



H. LE GHEUT